



Être correspondant.e du Cinémobile

Le Cinémobile est une salle de cinéma itinérante initiée et financée par la Région Centre-Val de Loire. Sa gestion en est confiée à Ciclic Centre-Val de Loire, Agence régionale pour le livre, l'image et la culture numérique. Son activité s'organise dans 46 communes réparties dans 5 départements de la région Centre-Val de Loire.

Une convention d'objectifs et de moyens a été conclue entre Ciclic Centre-Val de Loire, Agence régionale pour le livre, l'image et la culture numérique, et chacune des 46 communes. L'un des points de cette convention est la désignation de **correspondants** dans la commune, afin d'assurer les relais d'informations et d'organisation locaux en lien étroit avec les équipes de Ciclic Centre-Val de Loire.

Le Cinémobile bénéficie du soutien de la Région Centre-Val de Loire et du Centre national du cinéma et de l'image animée. Les communes contribuent à son fonctionnement par une cotisation annuelle.

Un élu référent

La Commune désignera un élu mandaté, référent de la mise en œuvre du projet du Cinémobile sur son territoire.

Les correspondants

La Commune désignera 1 à 2 autres personnes « correspondants » du Cinémobile, pour mettre en œuvre dans la pratique l'activité du Cinémobile sur le territoire. Leur rôle est d'assurer le bon déroulement de l'exploitation cinématographique de proximité, et en particulier d'accompagner les actions de communication afin de faire connaître le Cinémobile, ses programmations et de contribuer à son activité en direction des publics.

Qui peut être correspondant.e ?

- Des élus du Conseil municipal, selon leur délégation et leur centre d'intérêt (culture, événementiel, communication...).

- Un employé communal (secrétaire de mairie, responsable technique, responsable du service culture, animateur culturel...).
- Des personnes de la société civile (responsable d'association, acteur de la vie sociale, citoyen...).

Il est important de nommer des personnes convaincues et motivées par le projet du Cinémobile, pour être en échange régulier avec les équipes de Ciclic Centre-Val de Loire.

Des correspondants bénévoles, issus de la société civile et/ou d'engagements associatifs, peuvent aussi être nommés par Ciclic Centre-Val de Loire pour développer les relais et appuis locaux, en particulier autour des enjeux de développement des publics et des projets de médiation et d'éducation aux images. En ce cas, Ciclic en informera la Municipalité et organisera avec elle la répartition des tâches.

Quelles sont les missions ?

Les correspondants sont de véritables relais pour Ciclic-Centre-Val de Loire auprès des habitants de la commune et représentent un facteur du succès du Cinémobile. Les correspondants sont les personnes ressources au sein de la commune, qui connaissent bien la vie locale et les habitudes de la population.





Accueillir le Cinémobile :

- Veiller à la réservation de l'emplacement du Cinémobile et à son balisage, pour éviter les stationnements le cas échéant.
- Respecter les normes de sécurité quant au branchement électrique et transmettre chaque année une fiche de conformité de l'alimentation électrique.
- Veiller à la sécurité des spectateurs et du régisseur en mettant en place un balisage, un éclairage adapté...
- Veiller à la mise à disposition d'un accès à des toilettes publiques ou au sein d'un équipement communal, pour le régisseur projectionniste et, dans la mesure du possible, pour les spectateurs.
- Informer les équipes de Ciclic Centre-Val de Loire des éventuels travaux sur l'emplacement et/ou sur l'itinéraire utilisé par le Cinémobile.
- Transmettre le calendrier des manifestations locales qui pourraient empêcher le passage du Cinémobile.

Diffuser l'information :

- Coordonner la promotion du Cinémobile dans la commune et les environs et veiller à la diffusion de la communication
- Chaque mois, aller à la rencontre du régisseur pour récupérer les supports de communication édités par Ciclic et pour s'assurer du bon déroulement de l'activité.
- Réaliser une campagne d'affichage de ces supports.
- Informer à travers les différents outils de communication de la commune (site internet de la commune, banderoles, panneaux électroniques, newsletter, réseaux sociaux, presse locale...).
- Diffuser la programmation auprès des associations, des structures jeunesse, senior, sociales, des établissements scolaires de la commune.
- Communiquer sur les animations et sur les différentes activités proposées.

Participer à l'animation du Cinémobile, en créant des liens et favorisant les partenariats, dans le but de diversifier et fidéliser les publics

- Faire le lien avec l'ensemble des acteurs de la vie culturelle, sociale de la commune (associations, scolaires, commerçants, habitants...).
- Aider à la mise en place des animations (rencontres avec un réalisateur, organisation de soirées thématiques...) : identifier et solliciter des intervenants locaux, organiser et prendre en charge un verre de l'amitié...

- Mener des actions de sensibilisation autour du Cinémobile et des dispositions telles que les cartes d'abonnement, la vente des contremarques (démarchage de structures, de lieux de vie, lors du forum des associations...)
- Être force de propositions pour la mise en place d'actions adaptées aux différents publics (mise en place d'un minibus...), en consacrant une attention particulière aux personnes en situation de handicap (moteur et sensoriel).

Assurer la relation de la commune avec les équipes de Ciclic Centre-Val de Loire

- Réaliser le bilan annuel de l'activité du Cinémobile dans la commune en remplissant le formulaire envoyé par Ciclic.
- Participer au Conseil des communes (en particulier pour l'élu référent) que Ciclic réunit une à deux fois par an pour échanger autour de l'activité et des enjeux du Cinémobile.
- Participer aux réunions de coordinations territoriales des correspondants, organisées régulièrement (une fois par an) par Ciclic Centre-Val de Loire, qui ont pour objectif le dialogue entre les correspondants, le partage d'expériences et de pratiques.

Ciclic Centre-Val de Loire édite un Guide du correspondant qui sera remis aux prochaines réunions d'information et au Conseil des communes.

Le conseil des communes

Une à deux fois par an Ciclic réunit le Conseil des communes, instance consultative qui permet le **dialogue** entre Ciclic et les représentants des communes. Ces réunions permettent d'évoquer les enjeux stratégiques de l'activité, les bilans et perspectives du projet du Cinémobile, les budgets dédiés, les conventions triennales, la politique tarifaire, l'éventuelle révision des circuits...

Le Conseil des communes réunit les maires, les élus référents qui portent la parole politique de la Commune et les équipes de Ciclic. Les autres correspondants peuvent y être conviés.

Réunions territoriales

Des réunions de coordination des correspondants sont organisées de façon ponctuelle et géographique, sur des thématiques plus pratiques. Elles facilitent les échanges de pratiques entre correspondants et une meilleure connaissance du réseau. Ces moments nécessitent la présence des correspondants.

En contrepartie de cette implication et de la coopération avec la commune, une carte de correspondant est attribuée à chacune des personnes désignées, elle offre l'accès gratuit à l'ensemble des séances.

